

Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 13 janvier 2017

La Chambre suisse d'agriculture soutient le contre-projet direct à l'initiative pour la sécurité alimentaire

Lors d'une séance extraordinaire, la Chambre suisse d'agriculture (CSA) de l'Union suisse des paysans a aujourd'hui discuté du contre-projet du Conseil des Etats à l'initiative pour la sécurité alimentaire. La CSA se félicite que la Chambre haute et le Conseil fédéral souhaitent eux aussi ancrer la sécurité alimentaire dans la Constitution par un nouvel article 104a. Elle soutient le contre-projet dans sa forme actuelle.

Lors de sa séance extraordinaire, la Chambre suisse d'agriculture (CSA) de l'Union suisse des paysans (USP) – le parlement des agricultrices et des agriculteurs – a aujourd'hui discuté du contre-projet du Conseil des Etats à l'initiative pour la sécurité alimentaire. Avant cette séance de la CSA, l'USP a en outre organisé quatre séminaires régionaux extraordinaires pour discuter avec la base et définir sa position vis-à-vis du contre-projet. Le contre-projet a ainsi été comparé à l'initiative et il a fallu clarifier s'il permettait d'atteindre les objectifs fixés, notamment de renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires issues de la production indigène, de mettre en œuvre une stratégie qualité et de freiner la disparition des terres cultivables.

La CSA soutient la formulation du Conseil des Etats dans sa forme actuelle et a décidé, après des discussions approfondies, par 63 voix contre 13, de recommander au comité d'initiative de retirer l'initiative, sous réserve que le contre-projet, comme présenté par le Conseil des Etats, soit aussi accepté par le Conseil national et lors du vote final. A la suite de la séance de la CSA, le comité d'initiative a décidé de suivre sa recommandation.

Les délibérations de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (le 24 janvier) et du Conseil national lui-même (lors de la session de printemps) sur cette révision constitutionnelle seront très suivies. La CSA accorde une extrême importance à la manière dont les formulations du nouvel article 104a seront interprétées lors des débats du Conseil fédéral et du Conseil national, en particulier la signification de la notion de relations commerciales transfrontalières.

Pour que la prochaine génération ait accès à une quantité suffisante d'aliments sains, il importe de poser les bons jalons dès maintenant. Pour en avoir la garantie à long terme, les denrées alimentaires doivent être protégées tout au long de la chaîne de création de valeur, du champ à l'assiette. L'agriculture suisse a tout à fait conscience de sa responsabilité dans ce processus.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'USP et du comité d'initiative, tél. 079 300 56 93

Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, tél. 079 219 32 33

Urs Schneider, directeur adj. de l'USP et responsable de la campagne, tél. 079 438 97 17

Francis Egger, responsable du département Economie, formation et relations internationales, tél. 079 280 69 66

www.sbv-usp.ch

